



Nations Unies

ICCD/COP(16)/16



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
1^{er} août 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Seizième session

Riyad (Arabie saoudite), 2-13 décembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres directifs et questions thématiques, y compris
nouveaux enjeux : pâturages et parcours**

Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 26/COP.15, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de lui présenter, à sa seizième session, un rapport sur les questions de politique générale se rapportant à ladite décision.

Le présent rapport rend compte succinctement des activités menées et des progrès réalisés par le secrétariat et le Mécanisme mondial au cours de la période intersessions. On y trouvera des conclusions et des recommandations sur les moyens de renforcer les capacités des pays dans le contexte de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, notamment la gestion des sources anthropiques.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1–3	3
II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre	4–40	4
A. Principes d’action et note technique	4–11	4
B. Boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière et Inventaire des outils et technologies	12–13	5
C. Dialogue science-politique sur les tempêtes de sable et de poussière.....	14–32	6
D. Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.....	33–36	10
E. Projets et programmes relatifs aux tempêtes de sable et de poussière	37–40	10
III. Conclusion	41–43	11

I. Contexte

1. Dans sa décision 9/COP.12, la Conférence des Parties a, en 2015, demandé au secrétariat de participer aux partenariats qui favorisent le développement des capacités pour faire face aux tempêtes de sable et de poussière. Elle a par la suite adopté trois décisions consécutives relatives aux tempêtes de sable et de poussière, à savoir les décisions 31/COP.13, 25/COP.14 et 26/COP.15. Dans la décision la plus récente, elle a invité les Parties à mettre à profit le Recueil sur les tempêtes de sable et de poussière : informations et orientations concernant l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière pour renforcer leur degré de préparation et elle les a aussi engagées à améliorer l'intégration et la cohérence des mesures d'atténuation des effets de ces tempêtes, y compris celles qui portent sur les sources anthropiques, dans les domaines d'action connexes aux niveaux national et infranational, en vue de faire progresser l'aménagement intégré du territoire et la gestion intégrée des paysages.

2. Dans la décision 26/COP.15, le secrétariat, dans les limites de son champ d'action et de son mandat et sous réserve de la disponibilité de ressources, et les partenaires financiers ont été invités à aider les Parties qui en font la demande à concevoir et à appliquer des politiques et des plans nationaux afin de faire face aux tempêtes de sable et de poussière liées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Dans la même décision, il a été demandé au secrétariat et au Mécanisme mondial, dans le cadre du champ d'application et du mandat de la Convention et sous réserve de la disponibilité de ressources, et en collaboration avec les partenaires, de :

a) Mettre au point, en consultation avec les pays touchés par les tempêtes de sable et de poussière, un principe directeur non contraignant visant à aider à l'intégration de la gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les domaines d'action clefs ;

b) Continuer à mettre au point la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière, y compris la carte de référence mondiale des sources de tempêtes de sable et de poussière et d'autres plateformes, données et outils du système d'information géographique, ainsi que dresser un inventaire des outils et technologies disponibles, en dehors de la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière, et mettre ces informations à la disposition des Parties ;

c) Faciliter, selon qu'il convient, l'organisation d'un dialogue science-politique sur les tempêtes de sable et de poussière afin de contribuer à l'élaboration de nouvelles orientations et politiques visant à faire face à ces tempêtes ;

d) Participer activement à la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et renforcer la coopération et la collaboration avec les organismes, organisations et traités des Nations Unies en vue d'atténuer les sources de tempêtes de sable et de poussière, notamment aux travaux de la Coalition portant sur l'élaboration d'une initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière prenant en considération les sources anthropiques de ces tempêtes et les lacunes en matière de données et d'informations ;

e) Soutenir l'élaboration de projets et de programmes transformateurs et de solutions de financement portant sur l'atténuation des sources anthropiques des tempêtes de sable et de poussière.

3. Le présent rapport décrit les activités liées aux tempêtes de sable et de poussière que le secrétariat et le Mécanisme mondial ont exécutées pendant la période intersessions pour répondre aux demandes formulées dans la décision 26/COP.15. Il propose les éléments d'une décision à soumettre à la Conférence des Parties pour examen afin de renforcer la mise en œuvre du Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et les capacités qui permettent aux pays parties de remplir leurs engagements au titre de cette décision. Il y est notamment question des engagements des pays tendant à prévenir les tempêtes de sable et de poussière et à en réduire les sources, en particulier dans le cadre des efforts qu'ils font pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et améliorer la préparation aux catastrophes et la résilience.

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

A. Principes d'action et note technique

4. Les **lignes directrices sur l'intégration de la gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les domaines d'action clefs**, produites par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont un caractère volontaire et peuvent être mises à profit par les autorités et les acteurs régionaux, nationaux et infranationaux responsables de la formulation et de la mise en œuvre d'initiatives relatives aux tempêtes de sable et de poussière dans les principaux domaines d'action. L'objectif est d'appeler l'attention sur les problèmes de développement liés aux risques de tempêtes de sable et de poussière, aux facteurs de vulnérabilité et à l'exposition à ces tempêtes qui, bien souvent, ne sont pas pleinement appréciés ou pris en compte par les décideurs. Les lignes directrices décrivent les principes et les conditions à prévoir pour prévenir et réduire les tempêtes de sable et de poussière à la source ainsi que leurs effets sociaux, économiques et environnementaux, tout en améliorant la productivité et la résilience.

5. **Agriculture** : En matière de production vivrière, les politiques, programmes et investissements relatifs aux tempêtes de sable et de poussière devraient s'appuyer sur la gestion intégrée des terres, des sols, des cultures, du bétail et de l'eau. Les solutions fondées sur la nature, principalement dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'exploitation minière et de l'élevage, sont reconnues comme étant des moyens rentables de prévenir et de réduire les facteurs anthropiques à l'origine de ces tempêtes. Une attention particulière devrait être accordée aux incitations à une utilisation plus efficace des ressources en eau et, dans l'idéal, à la planification à l'échelle du paysage pour garantir des résultats optimaux parmi une mosaïque d'utilisations des terres, y compris la protection et la restauration des écosystèmes naturels.

6. **Santé des populations** : Des études épidémiologiques peuvent être mises à profit pour mieux cerner l'impact des différents types de tempêtes de sable et de poussière sur les risques sanitaires tant chroniques qu'igus et les populations les plus touchées. Une meilleure coordination entre le secteur de la santé et les organismes de surveillance de la qualité de l'air renforcerait la capacité des dispositifs d'alerte rapide à prévoir ces phénomènes et à en faire connaître le degré de probabilité afin que les entreprises et les communautés puissent prendre des précautions en temps utile. La planification des interventions d'urgence, fondée sur la probabilité de tempêtes de sable et de poussière, peut limiter au minimum les risques liés à celles-ci et faire en sorte que les personnes se livrant à un travail rémunéré ou non, à des tâches éducatives et à des activités de loisir y soient moins exposées.

7. **Infrastructures** : Les politiques, programmes et investissements relatifs aux tempêtes de sable et de poussière doivent tenir compte des effets négatifs s'exerçant sur les infrastructures, l'efficacité de leur fonctionnement et la demande des utilisateurs dans les domaines des transports, de l'énergie et des activités manufacturières. Un des aspects de ces phénomènes qui préoccupe de plus en plus les décideurs et les investisseurs est leur impact sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier les parcs éoliens et solaires. À mesure que la part des énergies renouvelables augmente dans les régions touchées par les tempêtes de sable et de poussière, il faudrait, dans les investissements et le fonctionnement des équipements, faire une place à la planification des interventions d'urgence et aux mesures préventives pour éviter d'importantes perturbations.

8. **Alerte rapide** : Même si des progrès non négligeables ont été réalisés dans le domaine des systèmes d'alerte rapide, la surveillance actuelle de la qualité de l'air ne permet généralement pas d'enregistrer ou de signaler les épisodes de tempête de sable et de poussière. Les systèmes d'alerte précoce liés à des mesures d'anticipation doivent profiter à toutes les couches de la société en réduisant les effets d'une tempête prévue avant qu'elle ne se produise ou que ses effets les plus graves ne se fassent sentir. La mise en place de moyens de prévoir et de surveiller de tels phénomènes dans le travail de prévision des services météorologiques pourrait contribuer à protéger les vies, les moyens de subsistance et le bétail.

9. **Financement** : Les tempêtes de sable et de poussière ayant souvent leur source dans des zones rurales marginales ou éloignées des grandes agglomérations, il est difficile aux décideurs de justifier, d'allouer et de maintenir le financement d'activités de prévention et de réduction de tels phénomènes. Une attention et un soutien accrus de la part du secteur public seront nécessaires pour combler le déficit de financement et favoriser une approche équilibrée reposant sur la réduction des sources des tempêtes de sable et de poussière, l'atténuation de leur impact et le renforcement de la capacité d'adaptation. La reconnaissance du fait qu'une gestion efficace des tempêtes de sable et de poussière profite non seulement aux utilisateurs locaux des terres, mais aussi à d'autres secteurs et à des pays tiers, modifie peu à peu les priorités politiques et financières, comme c'est le cas en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est.

10. Les lignes directrices peuvent être adaptées à des contextes précis et appliquées dans des domaines d'action clefs, en accord avec les méthodes de gestion durable des terres et de l'eau et les obligations découlant du droit interne et du droit international en vigueur. Elles encouragent l'intégration de mesures de gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les stratégies nationales et les plans d'action prévus par les accords mondiaux et régionaux (engagements liés aux Conventions de Rio, à la sécurité alimentaire, à la santé des populations, à la pollution atmosphérique, à la résilience face à la sécheresse et à la réduction des risques de catastrophe, par exemple) en vue de promouvoir une approche plus globale de l'atténuation des causes et des effets des tempêtes de sable et de poussière¹.

11. La **note technique sur la carte des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde** décrit la méthode susceptible d'être employée pour créer des cartes indiquant les zones d'où peuvent provenir ces tempêtes. La technique de cartographie utilise des ensembles de données accessibles au public sur les sols et d'autres caractéristiques de la surface terrestre pour estimer le potentiel annuel et saisonnier de création ou d'extension des sources de tempêtes de sable et de poussière. Un outil de visualisation² permet d'accéder facilement aux fonctions de la carte, avec un choix d'ensembles de données, d'échelles spatiales et de périodes (janvier, avril, juillet et octobre). Les cartes ainsi obtenues, associées aux données d'observation et aux évaluations locales sur le terrain, peuvent servir à mieux informer le choix des politiques et à accroître les moyens de financement pour améliorer la mise en œuvre de mesures de prévention à la source, de préparation et d'atténuation concernant les tempêtes de sable et de poussière. Associées à des prévisions agricoles et climatiques, ces cartes peuvent contribuer au développement de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau susceptibles de réduire les risques de catastrophe, sachant que les tempêtes de sable et de poussière peuvent avoir un impact sur les entreprises et les communautés, qu'elles soient proches ou éloignées des foyers de ces tempêtes. L'approche, la méthode, les cartes et les outils décrits dans la note technique ont été conçus dans le cadre d'une collaboration entre l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD)³.

B. Boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière et Inventaire des outils et technologies

12. Le secrétariat, en collaboration avec des partenaires, a lancé la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière le 12 juillet 2023 pour marquer la première célébration de la Journée internationale de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière⁴. Le secrétariat continue d'en mettre à jour le contenu et d'en affiner la fonctionnalité pour que les parties prenantes aient facilement accès à des approches, méthodes, outils et technologies innovants, étayés par des études de cas et d'autres ressources, de façon à éclairer la conception et la mise en œuvre d'une politique relative aux tempêtes de sable et de poussière et d'une planification en la matière à différents niveaux. La boîte à outils sur les tempêtes de

¹ <https://www.unccd.int/land-and-life/sand-dust-storm/overview>.

² <https://maps.unccd.int/sds/>.

³ <https://www.unccd.int/land-and-life/sand-dust-storm/overview>.

⁴ <https://www.unccd.int/land-and-life/sand-and-dust-storms/toolbox>.

sable et de poussière compile les connaissances, informations et données disponibles et fait l'inventaire des méthodes, outils et technologies élaborés par des entités des Nations Unies, des partenaires et des experts travaillant dans le monde entier. Les caractéristiques et éléments clefs de cette boîte à outils sont présentés dans cinq modules : i) cartographie et surveillance des foyers de tempêtes de sable et de poussière ; ii) contrôle et gestion à la source des tempêtes de sable et de poussière ; iii) observation, surveillance, prévision et alerte précoce ; iv) évaluation et cartographie des risques et des vulnérabilités ; v) préparation et atténuation des effets.

13. Dans le but d'améliorer l'interface avec l'utilisateur sur le Web, une équipe spéciale de la gestion des tempêtes de sable et de poussière à la source, faisant appel à des représentants de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la FAO, du Département de l'agriculture des États-Unis et du Panorama mondial des approches et technologies de conservation, ainsi que des gouvernements, de la société civile et du monde universitaire, a été chargée d'affiner une approche conceptuelle permettant de recenser et de regrouper les méthodes, les outils et les technologies existant dans ce domaine. Il s'agit notamment de :

- a) Concevoir une méthode pratique grâce à laquelle l'utilisateur peut, à l'aide de requêtes simples, définir d'éventuelles mesures d'atténuation à la source ;
- b) Prévoir des mesures expressément conçues pour la gestion des tempêtes de sable et de poussière à la source, en particulier des mesures bien établies de gestion durable des terres et d'autres approches pertinentes ;
- c) Relier des méthodes et des approches susceptibles d'être utilisées pour élaborer des projets ayant pour objectif principal la gestion des sources ou pour résultat secondaire l'intégration de la gestion des sources dans des projets et programmes connexes ;
- d) Proposer des liens renvoyant à des études de cas et à de bonnes pratiques en vue de partager des informations et des expériences concernant la conception et l'application effective ;
- e) Envisager des méthodes et des approches pour les cinq prochaines années.

C. Dialogue science-politique sur les tempêtes de sable et de poussière

14. Avec le concours du secrétariat et du Mécanisme mondial, une manifestation de haut niveau sur les tempêtes de sable et de poussière a été organisée le 15 novembre 2023 par l'Ouzbékistan dans le cadre de la vingt et unième réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Les ministres, les dirigeants, les décideurs, les scientifiques et les parties prenantes du monde entier réunis à cette occasion ont passé en revue les effets des tempêtes de sable et de poussière et envisagé des stratégies et des mesures permettant de gérer efficacement cette menace croissante. La manifestation de haut niveau était présidée par M. Aziz Abdukhakimov, Ministre ouzbek de l'écologie, de la protection de l'environnement et des changements climatiques, et animée par M. Akmal Akramkhanov, responsable scientifique au Centre international de recherche agricole dans les zones arides (Ouzbékistan). On trouvera aux paragraphes 15 à 32 ci-dessous un résumé des délibérations menées dans le cadre du débat ministériel.

15. Ouvrant la manifestation de haut niveau, M. Akramkhanov en a présenté les trois objectifs essentiels : i) sensibiliser les milieux politiques ; ii) étudier les moyens de collaborer sur les politiques et programmes relatifs aux tempêtes de sable et de poussière ; iii) recenser les besoins à satisfaire en matière de financement et de capacités pour faire face à ces tempêtes.

16. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Abdukhakimov a présenté une vidéo spectaculaire d'un phénomène observé dans le sud de l'Ouzbékistan et connu sous le nom de « vent afghan ». Compte tenu des importantes répercussions des tempêtes de sable et de poussière sur les moyens de subsistance et l'environnement, les mesures à prendre pour y remédier étaient une priorité absolue, nécessitant une action intégrée à tous les niveaux. Les mesures permettant de faire face à de telles tempêtes et à la désertification devaient reposer

sur des données scientifiques et réunir les chercheurs et les décideurs. La coopération régionale était fondamentale pour traiter les questions transfrontières en facilitant le dialogue et en créant des plateformes d'échange de connaissances à divers niveaux. Des mécanismes de financement novateurs devaient être mis en place pour soutenir les efforts et démontrer les multiples avantages économiques d'une gestion durable des terres et de l'eau. Considérant que « si l'on connaît la cause, on peut trouver la solution », l'orateur a proposé l'adoption d'une déclaration de Samarcande sur les tempêtes de sable et de poussière, à présenter à la seizième session de la Conférence des Parties.

17. M. Alfred Prospere, Ministre de l'agriculture, des pêches, de la sécurité alimentaire et du développement rural de Sainte-Lucie, a décrit la façon dont des tempêtes de sable et de poussière provenant du Sahara traversaient l'océan Atlantique et touchaient des communautés des Caraïbes. Les systèmes d'alerte rapide mis en place par la National Oceanic and Atmospheric Administration, comme ceux qui concernent les ouragans, pouvaient s'avérer efficaces pour informer à l'avance les responsables de la santé publique et les populations. Ces phénomènes faisaient certes partie d'un cycle naturel, mais pouvaient aussi causer d'importants dégâts à l'environnement et nuire à la qualité de l'air, se traduisant par des effets négatifs sur la santé et une visibilité réduite. Le secteur du tourisme en pâtissait également sur le plan économique. Des projets de gestion des terres et des sols dans les Caraïbes faisaient partie intégrante de l'action régionale soutenue par des partenaires techniques et financiers internationaux.

18. M. Osama Ibrahim Faqeeha, Vice-Ministre de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture de l'Arabie saoudite et Président de la seizième session de la Conférence des Parties, a mis en évidence les multiples effets des tempêtes de sable et de poussière sur la santé et l'économie. Il y avait une corrélation étroite entre les tempêtes de sable et de poussière et la dégradation des sols, ce qui nécessitait une approche globale, comme celle adoptée dans le cadre de l'initiative verte saoudienne, ou une étroite coopération régionale comme dans le cas de l'initiative verte du Moyen-Orient, visant à remettre en état 100 millions d'hectares dans toute la région et regroupant une quarantaine de pays. Le partage des meilleures pratiques et les synergies entraîneraient des résultats tangibles sur le terrain. Il était urgent d'éliminer les causes profondes de la dégradation des terres et des tempêtes de sable et de poussière, qui avaient un impact considérable sur la sécurité alimentaire, la perte de biodiversité et les changements climatiques. Le secteur de l'utilisation des terres devait faire partie intégrante de la solution et produisait de nombreuses retombées positives. De l'avis de M. Faqeeha, le statu quo aurait pour effet de doubler ou de tripler l'ampleur de la dégradation des terres dans les années à venir et il fallait donc présenter des engagements tangibles concernant les tempêtes de sable et de poussière à la seizième session de la Conférence des Parties.

19. M. Alain-Richard Donwahi, ex-Ministre des eaux et forêts de la Côte d'Ivoire et Président de la quinzième session de la Conférence des Parties, a fait ressortir l'importance de la collaboration nationale et internationale, en particulier entre les Conventions de Rio. Vu la nécessité de prendre en compte les tempêtes de sable et de poussière pour atteindre bon nombre d'objectifs de développement durable (ODD) et susciter une prise de conscience sur le plan politique, il fallait d'abord reconnaître le caractère pressant de ce problème transfrontière et commencer à élaborer des politiques ciblées et des systèmes d'alerte rapide. Il était essentiel de sensibiliser les décideurs aux effets sur la santé, l'agriculture et l'économie des tempêtes de sable et de poussière, dont les conséquences financières étaient considérables. La collaboration était une condition *sine qua non* pour en traiter les causes profondes, promouvoir une gestion durable des terres et de l'eau et investir dans des technologies et des innovations appropriées. L'orateur a souligné la nécessité de présenter un front uni pour une action soutenue, y compris au niveau des collectivités, en s'appuyant sur les travaux de la CLD et d'autres accords relatifs à l'environnement.

20. M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la CLD, a décrit les tempêtes de sable et de poussière comme un phénomène mondial, se manifestant de l'Afrique au Moyen-Orient en passant par l'Asie et n'épargnant aucune région ; l'Europe était elle-même touchée, ce qui entraînait des fermetures d'écoles et mettait les transports à l'arrêt. Il a souligné qu'une action mondiale était essentielle face à cette menace grandissante. La Coalition pouvait venir en aide aux pays, mais ce n'était qu'un début. Une coopération régionale et un plan d'action

mondial étaient nécessaires. L'expansion des terres agricoles et les sécheresses plus fréquentes et plus graves rendraient les pays plus sensibles aux risques et aux menaces de tempêtes de sable et de poussière. Depuis la douzième session de la Conférence des Parties, les délibérations sur les tempêtes de sable et de poussière dans le cadre de la Convention s'étaient soldées par des résultats significatifs, notamment l'adoption de décisions reconnaissant que la gestion durable des terres et des eaux était un des moyens les plus efficaces de réduire les facteurs anthropiques à l'origine de ces phénomènes.

21. M. Hüseyin Avni Biçaklı, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération économique, a décrit les tempêtes de sable et de poussière comme un formidable défi pour le développement durable, qui était du reste peu pris en compte au niveau mondial. Les effets néfastes s'exerçant sur différents secteurs et les pertes économiques touchaient la majeure partie de la population de l'Asie centrale, où bon nombre d'habitants étaient exposés à une mauvaise qualité de l'air en raison d'épisodes de tempêtes de sable et de poussière. La cause principale tenait à la dégradation de l'environnement, à la perte d'espaces naturels et aux changements climatiques, et il fallait donc mettre en place des cadres régionaux de réduction des risques et des plans d'action pour atténuer les effets des catastrophes et y faire face. L'orateur a souligné qu'un terrain d'entente devait être trouvé pour lutter contre la dégradation des terres et intégrer la gestion durable des terres et de l'eau dans les politiques nationales.

22. La réunion-débat a été suivie d'un dialogue interactif portant sur trois questions : i) Comment travailler ensemble pour mieux faire connaître la menace que représentent les tempêtes de sable et de poussière ? ii) Quelles sont les possibilités de coopération mondiale et régionale ? iii) Quelles sont les principales conditions techniques et financières requises pour faire face plus efficacement aux tempêtes de sable et de poussière ?

23. M. Feras Ziadat, de la FAO et Président de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, a ouvert la deuxième partie de la rencontre avec un exposé sur les travaux de la Coalition et sa ligne de conduite générale face aux tempêtes de sable et de poussière. La Coalition avait pour objectif de soutenir les pays et les régions par une action nationale, régionale et mondiale visant à intensifier les mesures d'atténuation de ces tempêtes à la source, à mieux en gérer les effets et surtout à passer de la planification à la mise en œuvre. Les travaux seraient à l'avenir axés en priorité sur la collaboration internationale et la mobilisation des ressources, indispensables pour faire face aux risques et aux aléas liés aux tempêtes de sable et de poussière et réduire leur impact sur la population, la société et l'économie.

24. M. Tu Zhifan (Chine) a souligné que les tempêtes de sable et de poussière avaient de graves répercussions sur tous les secteurs de la société, notamment la sécurité écologique et le développement économique. Une plus grande attention devait donc être accordée à la lutte contre ce phénomène. Pour l'orateur, il fallait se serrer les coudes et travailler ensemble à un avenir commun. L'humanité devait combattre de concert le phénomène des tempêtes de sable et de poussière et la désertification, et la Chine était résolue à développer activement des technologies permettant d'accroître la superficie de terres saines et productives. Les mécanismes de coopération régionale étaient essentiels, parmi lesquels les systèmes d'alerte et d'évaluation hébergés par l'OMM, de même que les centres de formation et de recherche participative.

25. M. Mavlodod Abdulkadyrkhon, Vice-Président du Comité tadjik de la protection de l'environnement, rattaché au Gouvernement, a appelé l'attention sur le phénomène des tempêtes de sable et de poussière observé de par le monde et l'impact de ces tempêtes sur les cultures et le bétail, la santé et l'environnement. Au Tadjikistan, de tels épisodes étaient de plus en plus fréquents et atteignaient des écosystèmes de haute altitude, ce qui avait un impact sur les glaciers. Leur fonte accélérée réduisait les quantités d'eau disponibles et leur qualité, avec des niveaux de salinité plus élevés. L'orateur a souligné que, face à des défis communs, des partenariats devaient être établis pour appuyer le suivi, la recherche et la mobilisation du secteur privé.

26. M. Yong-Kwon Lee, Directeur général adjoint de la division des ressources forestières mondiales du Service coréen des forêts, a souligné que la désertification et les tempêtes de sable et de poussière dépassaient les frontières nationales. Aucun pays ne pouvait s'atteler

seul à ce problème, qui devait faire l'objet d'une action concertée à l'échelle mondiale. La République de Corée participait activement, dans le cadre de la coopération internationale, à la prévention et à l'atténuation des tempêtes de sable et de poussière aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Elle fournissait une assistance technique et des moyens de financement pour lutter contre ce phénomène par diverses mesures, dont l'initiative de Changwon. Celle-ci regroupait des pays d'Asie du Nord-Est, qui étaient en train d'élaborer une carte pilote des sources des tempêtes de sable et de poussière pour aider à en identifier les facteurs déterminants, à établir un système d'alerte rapide et à mettre en œuvre des méthodes d'action coordonnées.

27. M^{me} Sylvie Goyet, Coordonnatrice adjointe et Chef des activités environnementales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a précisé le mandat de l'OSCE en matière de prévention et d'adaptation aux crises et aux dangers, tels que les tempêtes de sable et de poussière. Elle a fait observer que les catastrophes naturelles étaient en hausse, de même que les coûts. Il fallait donc agir de façon plus dynamique et renforcer la résilience. Les investissements dans l'atténuation des risques étaient essentiels pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire les conflits et les migrations forcées. Les efforts de collaboration de l'OSCE visaient à encourager la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et à faciliter le travail effectué auprès des villes et des autorités locales. L'engagement auprès des collectivités était également une priorité concernant à la fois l'environnement et la sécurité humaine.

28. M. Asferachew Abate, spécialiste principal de l'environnement à la Banque mondiale, a mis l'accent sur la nécessité d'une approche intégrée pour enrayer à la source la multiplication des tempêtes de sable et de poussière, rendre opérationnels les systèmes d'alerte rapide et renforcer les mesures d'atténuation des effets. L'Asie centrale avait mis en place une stratégie de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, faisant une large place à l'investissement et à l'information sur l'importance de la restauration des sites dans la réduction des phénomènes de tempête en provenance de la mer d'Aral. Le rendement de l'investissement pouvait être élevé ; de multiples avantages découlaient ainsi des projets régionaux visant à remettre en état les terres dégradées.

29. M. Bakhridin Nishonov, premier adjoint au directeur général de l'Institut de recherche scientifique hydrométéorologique de l'Ouzbékistan, a souligné que la surveillance, la prévision et l'alerte précoce étaient d'une importance cruciale pour réduire les effets des tempêtes de sable et de poussière en Ouzbékistan. La coopération régionale était un impératif car bon nombre de ces tempêtes provenaient de pays voisins. Le renforcement de la surveillance, notamment les stations de prévision et les centres régionaux de planification des interventions en cas d'épisodes ultérieurs, contribuerait à en réduire les conséquences néfastes.

30. M. Nurettin Tas (Türkiye) a fait ressortir la nécessité de créer des synergies à l'échelon national, de collaborer au niveau régional et de tirer parti de plus vastes synergies à l'échelle mondiale, en particulier entre les Conventions de Rio. Il a souligné que la poursuite active des objectifs mondiaux était le message essentiel découlant de la quinzième session de la Conférence des Parties et que la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière offrait une occasion de s'y employer directement.

31. M. Odbayar Odonchimed (Mongolie) a insisté sur le fait qu'il fallait remédier aux problèmes environnementaux mondiaux à tous les niveaux. En Mongolie, la température était en hausse, les précipitations diminuaient et la fréquence et l'ampleur des épisodes de tempête de sable et de poussière avaient augmenté. Le changement d'affectation et la dégradation des terres étaient des facteurs déterminants qui touchaient désormais un quart de la superficie terrestre. Les sites de surveillance et les stations de prévision installés en Mongolie faisaient partie des efforts entrepris en Asie du Nord-Est pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière et mettre en place des systèmes d'alerte rapide.

32. Dans ses observations finales, M. Aziz Abdukhakimov a exprimé sa gratitude à tous les participants. La dégradation des terres était une source de poussière et de pollution et réduisait les services écosystémiques. L'orateur a souligné qu'il fallait agir ensemble pour relever les défis transfrontières et poursuivre l'élaboration de la déclaration de Samarcande

sur les tempêtes de sable et de poussière pour que la Conférence des Parties l'examine à sa seizième session.

D. Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

33. Le secrétariat continue de participer activement aux travaux de la Coalition, dont la mise en place a été demandée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 72/225, afin de contribuer à une ligne de conduite générale face aux tempêtes de sable et de poussière. Il continue également d'assurer la direction du groupe de travail sur les politiques et la gouvernance et de fournir des contributions au rapport annuel du Secrétaire général intitulé « Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière » qui fait le point sur les activités et les initiatives menées par des entités des Nations Unies, dont le secrétariat et le Mécanisme mondial, les États Membres et diverses parties prenantes.

34. Une coopération mondiale et régionale entre les pays étant de plus en plus nécessaire pour gérer et atténuer les effets des tempêtes de sable et de poussière et les risques transfrontières qu'elles représentent, l'Assemblée générale a proclamé le 12 juillet Journée internationale de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Dans la résolution en question, l'Assemblée générale a invité tous les États Membres et les autres parties prenantes concernées « à célébrer la Journée internationale de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière comme il convient, dans le respect des priorités nationales, grâce à des mesures éducatives et des activités destinées à faire prendre conscience de l'importance que revêt la lutte contre de telles tempêtes, notamment pour la santé et le bien-être des populations, et grâce à la promotion de l'utilisation et de la gestion durables des terres et à des activités visant à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer la résilience face aux changements climatiques et les moyens de subsistance durables ».

35. Il s'agit d'une étape importante pour mener un travail de sensibilisation aux tempêtes de sable et de poussière et mobiliser la volonté politique et les ressources requises face aux problèmes liés à ces tempêtes, qui représentent un défi sérieux pour la réalisation des ODD et des cibles correspondantes. Lors de la célébration de la deuxième Journée internationale de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en 2024, les membres de la Coalition ont organisé un webinaire international pour faire prendre conscience de l'importance de cette lutte pour la santé et le bien-être des populations et promouvoir une gestion durable des terres et de l'eau, de façon à renforcer la sécurité alimentaire, la résilience face aux changements climatiques et les moyens de subsistance durables. Outre le lancement des lignes directrices CLD-FAO sur l'intégration de la gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les domaines d'action clefs, la célébration de la Journée internationale a mis en évidence les travaux entrepris par les membres de la Coalition en matière d'adaptation et d'atténuation, de prévision et d'alerte rapide, de santé et de sécurité, de politique et de gouvernance, et de collaboration régionale.

36. Selon les principes de gouvernance de la Coalition, il est prévu que la présidence de la Coalition soit une présidence tournante, un membre différent de la Coalition prenant la relève tous les deux ans. La FAO préside la Coalition depuis juillet 2020, car aucun autre membre n'était disposé à prendre le relais après les deux premières années. En 2024, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de l'information sur les catastrophes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont proposé un arrangement commun concernant le partage de la présidence et de l'hébergement de la Coalition pour les deux prochaines années, qui a été approuvé par les membres de la Coalition.

E. Projets et programmes relatifs aux tempêtes de sable et de poussière

37. Le secrétariat a contribué à l'élaboration de plans, de politiques et de cadres nationaux et régionaux conformément au Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, en mettant l'accent sur l'atténuation des effets, y compris la gestion des sources anthropiques. Un projet pilote a été lancé avec des

partenaires au niveau sous-régional en Asie du Nord-Est (Chine, Mongolie, République de Corée, Russie) pour définir un plan et une stratégie régionaux relatifs aux tempêtes de sable et de poussière susceptibles d'accélérer les efforts entrepris sur le terrain.

38. Le Mécanisme mondial a conçu une initiative mondiale de mise en œuvre sur les tempêtes de sable et de poussière pour faciliter l'élaboration de projets et de programmes transformateurs contribuant à améliorer le degré de préparation et la résilience des populations touchées. Cette initiative se concentre sur trois domaines d'action clefs, à savoir : 1) la cohérence des politiques et un environnement favorable aux niveaux national et régional en vue de prendre en compte les tempêtes de sable et de poussière dans les politiques et stratégies pertinentes ; 2) le développement des capacités et le transfert de technologies pour la cartographie, le suivi et l'évaluation des zones à risque ; 3) l'atténuation des facteurs anthropiques des tempêtes de sable et de poussière par une gestion innovante et durable des terres et de l'eau, y compris des pratiques agricoles telles que la gestion durable des pâturages.

39. Le Mécanisme mondial a mis au point un programme relatif aux tempêtes de sable et de poussière pour l'Asie centrale en collaboration avec cinq pays de la sous-région (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et des partenaires. Ce programme s'appuie sur la stratégie régionale de gestion des tempêtes de sable et de poussière en Asie centrale pour 2021-2030, élaborée avec le concours du secrétariat⁵. Deux ateliers consultatifs ont été organisés pour contribuer à la conception du programme, notamment l'atelier de consultation d'experts « Tempêtes de poussière en Asie centrale : cartographie des sources et atténuation » qui a eu lieu en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

40. L'atelier consacré à la coopération régionale qui s'est déroulé du 12 au 15 mars 2024 à Tachkent (Ouzbékistan) était organisé conjointement par le secrétariat, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Le programme régional prévoit la mise en œuvre de mesures globales pour réduire les sources anthropiques de tempêtes de sable et de poussière et atténuer leurs effets dans toute la région. Il vise à améliorer la résilience face à ces tempêtes et à appuyer la réalisation d'autres ODD par une coopération transfrontière plus étroite, des systèmes de surveillance et de prévision renforcés et l'adoption de pratiques de gestion durable des terres. Enfin, le Mécanisme mondial a fourni une assistance à la Somalie en vue de résoudre des problèmes liés aux tempêtes de sable et de poussière, notamment la stabilisation des dunes côtières par le biais de son processus de projets et programmes transformateurs de neutralité en matière de dégradation des terres. Des informations complémentaires sur les travaux du Mécanisme mondial relatifs aux tempêtes de sable et de poussière sont présentées dans le document ICCD/CRIC (22)/5.

III. Conclusion

41. Depuis la douzième session de la Conférence des Parties, les Parties ont reconnu l'importance de la prévention des tempêtes de sable et de poussière et de la réduction de leurs facteurs anthropiques dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres. Les politiques et initiatives liées à ces phénomènes aux niveaux national, régional et mondial ont été principalement guidées par le Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, qui est désormais étayé par divers supports de connaissances mis à la disposition des Parties à la faveur des activités de partenariat du secrétariat et du Mécanisme mondial.

42. Tirant parti du Recueil sur les tempêtes de sable et de poussière : informations et orientations concernant l'évaluation et la gestion des risques et de la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière, présentés à la quatorzième session de la

⁵ <https://www.unccd.int/resources/brief/regional-midterm-strategy-sand-and-dust-storms-management-central-asia-2021-2030>.

Conférence des Parties, les lignes directrices sur l'intégration de la gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les domaines d'action clefs et la note technique sur la carte des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde continuent d'élargir l'accès à des documents d'orientation, des outils pratiques et des informations techniques sur les sources de telles tempêtes, leurs effets et les mesures permettant d'y remédier. Pour relier les pratiques de gestion durable des terres et de l'eau à la gestion des tempêtes de sable et de poussière, des efforts supplémentaires doivent être déployés tous azimuts, tant aux niveaux mondial et régional pour faire face aux effets transfrontières qu'aux niveaux national et infranational pour améliorer le degré de préparation et renforcer la résilience.

43. Les lignes directrices préconisent l'intégration de cadres d'orientation et de mise en œuvre concernant les tempêtes de sable et de poussière dans les stratégies et plans d'action nationaux au titre des ODD, de la neutralité en matière de dégradation des terres, de l'Accord de Paris, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et autres accords. La prise en compte de mesures de gestion de tels phénomènes dans ces stratégies et plans d'action permettrait de tirer parti des synergies inhérentes à la mise en œuvre pour produire des retombées positives et élargir les ressources disponibles aux fins de la lutte contre des phénomènes de tempête de plus en plus fréquents et intenses.
